



*Direction des services techniques et  
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

**N°DEC/2024/ECO/199**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'acte d'achat de deux lots dans l'Hôtel d'entreprises construit sur la zone d'activité dénommée « la Blanchisserie » en date du 9 février 2017,

Considérant la demande de l'entreprise « L'atelier T SPORT », représentée par M. LELONG de bénéficier de la location d'un des deux lots acquis par la ville,

**Décide**

**ARTICLE 1** : de mettre en location à l'entreprise « L'atelier T SPORT » le lot n°5 d'une surface de 136 m<sup>2</sup> suivant le bail joint en annexe.

**ARTICLE 2** : une redevance annuelle de 12,782.46€ TTC sera demandée au locataire la première année de location et sera indexée chaque année.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Comptable Public de Lannoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

A Hem, le

06 NOV. 2024

**Francis VERCAMER**



**Maire de HEM,  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille**

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM*